

Les allocataires du Revenu de solidarité active en Île-de-France au 31 mars 2014

N°18-Juillet 2014

Au titre du 31 mars 2014, le Revenu de solidarité active (Rsa) est versé par les Caf d'Île-de-France à près de 386 000 foyers, soit 6,6 % de la population francilienne. En légère baisse sur le trimestre (- 0,6 %), le nombre d'allocataires du Rsa accuse sa plus forte décreue sur la partie « socle et activité » (- 1,8 %) puis sur la partie « socle seul » (- 1,0 %). Seul le volet « activité seul » se maintient sur la période (+ 1,3 %). Le montant mensuel moyen de Rsa versé s'élève à environ 412 euros et varie sensiblement selon la composante et les départements.

■ Légère baisse du nombre de foyers bénéficiaires du Rsa au premier trimestre 2014

À la fin mars 2014, environ 386 000 foyers allocataires perçoivent le Rsa (1) en Île-de-France (cf. tableau 1). Précisément, les effectifs du Rsa socle s'élèvent à 308 800 allocataires (80 %) et

et du Val-de-Marne (- 1,5 %) qui voient leurs effectifs se réduire le plus significativement.

Cette évolution à la baisse des effectifs du Rsa s'observe avant tout pour la partie « socle et activité » (- 1,8 %), hormis en Essonne où la composante croît de + 4,2 %, puis pour la partie « socle seul » (- 1,0 %) (cf. figure 2). Seul le volet « activité

Tableau 1. Répartition des bénéficiaires du Rsa selon la composante par département au 31 mars 2014

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Rsa socle	63 572	30 032	75 581	37 822	27 285	20 684	24 010	29 772	308 758
Socle seul	54 116	25 544	66 997	33 251	23 717	17 917	20 519	25 844	267 905
Socle et activité	9 456	4 488	8 584	4 571	3 568	2 767	3 491	3 928	40 853
Rsa activité seul	14 443	8 900	16 382	8 570	7 967	6 285	6 718	7 839	77 104
Total Rsa	78 015	38 932	91 963	46 392	35 252	26 969	30 728	37 611	385 862
<i>Dont Rsa majoré</i>	4 951	3 523	9 869	4 656	4 948	3 110	4 039	4 852	39 948
<i>Dont Rsa jeunes</i>	121	79	76	81	103	77	76	72	685
Personnes couvertes par le Rsa	128 616	74 522	202 388	93 546	77 203	55 193	67 296	83 977	782 741
Évolution 31-12-2013/31-03-2014 (en %)*	- 1,5	- 0,4	- 1,9	- 1,5	1,1	- 0,0	1,0	0,7	- 0,6

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, mars 2014.

*Évolution trimestrielle du Rsa.

Lecture : Fin mars 2014, dans les Hauts-de-Seine, le nombre d'allocataires de la partie « activité seul » s'établit à 8 900.

77 100 foyers perçoivent le volet « activité seul » (20 %). Au niveau désagrégé, le nombre d'allocataires du Rsa socle s'élève à près de 268 000 allocataires pour la partie « socle seul », et environ 41 000 pour la partie « socle et activité ». Si de fin mars 2013 à fin mars 2014 le nombre de bénéficiaires du Rsa progresse de + 5,0 %, chaque composante évoluant dans un sens analogue, l'évolution trimestrielle de cette prestation de dernier recours est en revanche négative. Celle-ci enregistre un léger fléchissement de l'ordre de - 0,6 % entre fin décembre 2013 et fin mars 2014 (contre + 2,0 % trois mois auparavant) (cf. figure 1).

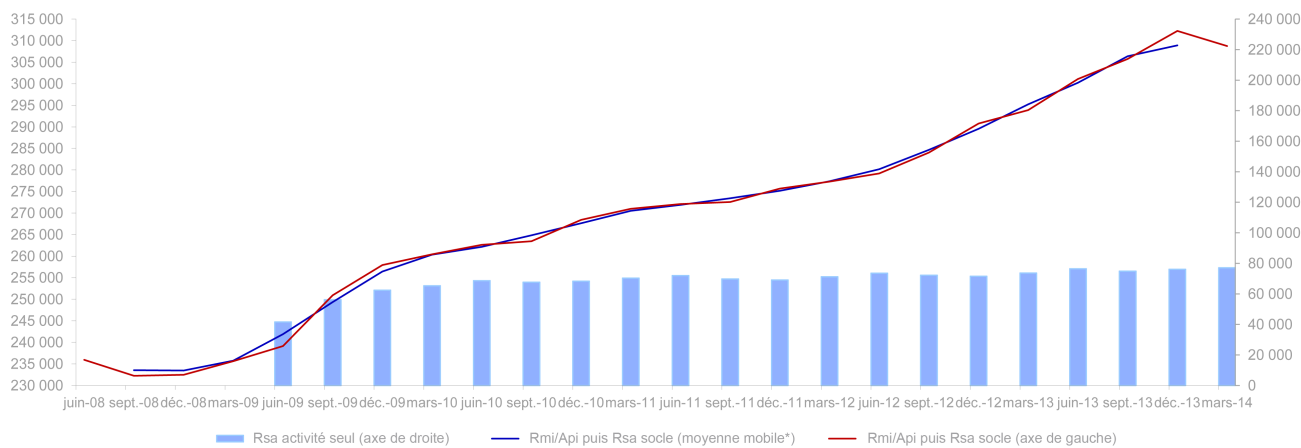
Au niveau départemental, ce sont les territoires de Seine-Saint-Denis (- 1,9 %), de Paris (- 1,5 %) et

seul » affiche une progression de ses effectifs sur le trimestre, de l'ordre de + 1,3 % ; cette dernière atteignant même + 4,2 % dans les Hauts-de-Seine.

La majoration de la prestation avec enfant(s) à charge ou à naître concerne près de 40 000 foyers allocataires franciliens, soit un repli de - 0,7 % par rapport aux trois mois précédents (contre + 0,9 % sur l'année), ce qui représente 10,4 % de l'ensemble des bénéficiaires du dispositif. Le Rsa jeunes (2) reste relativement stable ; il est versé à 685 foyers allocataires. Fin mars 2014, la population couverte par le Rsa diminue légèrement pour concerner environ 783 000 franciliens, soit 6,6 % de la population de la région. Ce sont environ

(1) Le Revenu de solidarité active (Rsa) a été mis en place en juin 2009. C'est une prestation dégressive co-financée par le Département et l'État. La part financée par le Département est appelée « Rsa socle », la part financée par l'État, « Rsa activité ». Elle complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti. Il est attribué à un foyer remplissant certaines conditions administratives (déclaration de ressources, fiches de paie) et dont les revenus sont inférieurs à un plafond qui dépend de sa configuration familiale et de sa situation vis-à-vis du marché du travail. Le montant du Rsa correspond à la différence entre le montant maximal de Rsa (montant forfaitaire + 62 % des revenus d'activité du foyer) et les ressources (incluant le forfait d'aide au logement). Rappelons que le montant de Rsa versé pour une personne isolée sans enfant représente 44 % du Salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) net.

Figure 1. Évolution trimestrielle du Rmi ou de l'Api puis du Rsa « socle » et nombre d'allocataires du Rsa « activité seul » en Île-de-France

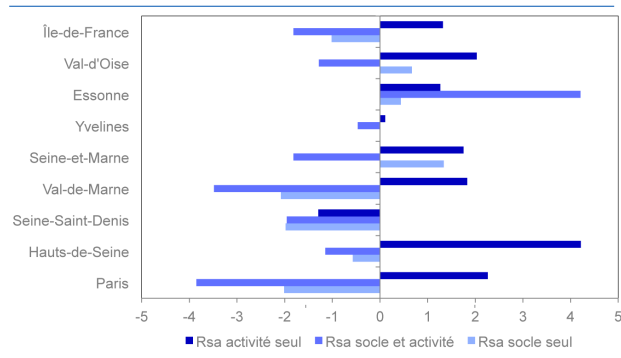


Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France.

**Comme les séries statistiques sont trimestrielles (période de 3 mois), des moyennes mobiles d'ordre 3 ont été calculées qui permettent de 'lisser' les séries et de mettre en évidence des tendances à long terme.

Lecture : En données lissées, en Île-de-France, le nombre d'allocataires du Rsa socle passe de 289 558 à 308 922 de fin décembre 2012 à fin décembre 2013.

Figure 2. Évolution trimestrielle du nombre de bénéficiaires du Rsa selon la composante par département de décembre 2013 à mars 2014 (%)



Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France.

Lecture : De fin décembre 2013 à fin mars 2014, à Paris, le nombre d'allocataires du Rsa « activité seul » progresse de + 2,3 %.

586 200 franciliens qui sont couverts par le Rsa socle (5,0 %) et 196 600 qui vivent dans un foyer de travailleurs pauvres (1,7 %) (Rsa activité seul).

■ Les bénéficiaires du Rsa perçoivent en moyenne 412 euros par mois

Les bénéficiaires du Rsa perçoivent 411,85 euros par mois en moyenne au titre de cette prestation fin mars 2014 (cf. tableau 2). Les montants versés varient selon la composante du Rsa. Ainsi, les allocataires du Rsa socle seul se voient attribuer environ 473 euros mensuels contre environ 441 euros pour la partie « socle et activité » et environ 195 euros pour la partie « activité seul ». Le montant moyen le plus important est versé en Seine-Saint-Denis pour les volets « socle seul » (484 euros) et « activité seul » (205 euros), ainsi qu'en Essonne pour la partie « socle et activité » (456 euros).

Tableau 2. Montants mensuels moyens de Rsa versés selon la composante par département au 31 mars 2014

	En euros								
	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Rsa socle seul	461,90	464,33	484,40	473,80	476,30	463,79	479,36	482,60	473,31
Rsa socle et activité	411,56	431,87	456,07	440,91	444,46	430,33	459,81	454,76	441,22
Rsa activité seul	190,65	192,52	204,69	198,28	198,28	184,92	191,53	197,40	194,78
Total Rsa	405,58	398,45	431,93	419,66	409,36	395,37	414,21	420,25	411,85

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, mars 2014.

Lecture : Fin mars 2014, à Paris, le montant mensuel moyen de Rsa versé pour la partie « activité seul » s'établit à 190,65 euros.

(2) Depuis septembre 2010, le Rsa est accessible aux jeunes âgés de 18 à moins de 25 ans et sans enfant(s) à charge, avec une condition préalable d'activité professionnelle.

Jean Flamand
Ctrad – Caf en Île-de-France